

Minister
of Natural Resources



Ministre
des Ressources naturelles

1 février 2023

Ottawa, Canada K1A 0E4

Cassie Doyle
Présidente
Conseil d'administration
cassie.doyle@cer-rec.gc.ca

Madame,

En tant que ministre responsable de la Régie de l'énergie du Canada (REC), j'ai le plaisir de vous envoyer cette correspondance qui identifie les priorités clés à l'attention du conseil d'administration de la REC, de la présidente-directrice générale et de la direction. Cette correspondance énonce les priorités du gouvernement pour guider la REC dans l'exécution de son mandat législatif en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, tout en respectant pleinement les fonctions décisionnelles de la REC, la sécurité et la surveillance environnementale, l'information axée sur les données et la participation du public.

Inspirer la confiance

La REC continue d'inspirer la confiance du public dans sa capacité à réglementer l'infrastructure pour assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et dans le monde, et elle bénéficie de l'expérience et de l'expertise techniques approfondies de ses décideurs et de son personnel dans ce travail. La gouvernance de la REC continue de faire en sorte que les décisions et les recommandations sur les projets énergétiques soient prises de manière indépendante et que ses principales responsabilités soient assumées avec une orientation et une surveillance stratégiques appropriées.

Au cours des trois dernières années, la REC a fait la preuve de progrès en renforçant la participation significative des peuples autochtones à son travail, notamment dans la surveillance de l'infrastructure réglementée par la REC, en s'efforçant de faire en sorte que les connaissances autochtones soient mieux intégrées dans les processus décisionnels et en établissant un comité consultatif autochtone chargé de conseiller son conseil d'administration. J'apprécie également que la REC ait mis de nouveau l'accent sur l'amélioration de la compétitivité du Canada dans le secteur de l'énergie, sur l'efficacité du cadre réglementaire actuel, sur la modélisation des scénarios du marché de l'énergie qui comprennent des voies menant à la carboneutralité et sur l'accès du public à des renseignements en matière d'énergies, qui sont opportuns et pertinents.

Canada

Harmonisation des priorités du gouvernement et de la REC

Compte tenu de ces faits nouveaux encourageants, je sollicite les conseils de la REC sur la façon dont nos efforts mutuels peuvent contribuer à réaliser les priorités du gouvernement d'une manière qui s'harmonise avec le *Plan stratégique* de la REC et respecte son indépendance tout en gardant toujours la sécurité au premier plan.

La lettre de mandat du premier ministre qui m'est adressée énonce les priorités et les engagements dont je suis responsable en tant que ministre des Ressources naturelles du Canada, dont bon nombre se rapportent au travail de la REC, notamment :

- lutter contre les changements climatiques et établir des systèmes énergétiques plus propres;
- faire progresser les droits des peuples autochtones et la réconciliation économique;
- s'attaquer aux inégalités et aux disparités systémiques;
- adapter et élaborer des moyens plus souples et plus efficaces de servir les Canadiens.

Ces priorités et engagements du gouvernement correspondent au plan stratégique 2021-2024 de la REC et à vos quatre priorités stratégiques interconnectées :

- confiance;
- compétitivité;
- innovation en matière de données et de numérique;
- réconciliation.

Ces priorités aident la REC à remplir sa mission, soit la réglementation de l'infrastructure pour assurer une distribution sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et dans le monde; ainsi que la protection de l'environnement, le respect des droits des peuples autochtones et la fourniture en temps opportun d'informations et d'analyses énergétiques pertinentes. Je reconnais que cette mission est ce que vous faites chaque jour en vertu de la Loi sur la REC, la sécurité et la protection de l'environnement demeurant au cœur de votre mandat.

Favoriser la compétitivité et l'innovation

En ma qualité de ministre des Ressources naturelles, je demeure responsable devant le Cabinet, le Parlement et tous les Canadiens des questions relatives à la REC, tout en respectant les degrés d'indépendance nécessaires de la REC, en particulier pour sa Commission, et je tiens à assurer le maintien de la confiance du public à l'égard de votre organisme. Il s'agit notamment de veiller à ce que toutes les exigences réglementaires et les délais existants soient respectés et que les prolongations ne soient accordées que dans les circonstances nécessaires. Les échéanciers établis dans la *Loi sur la REC* pour les décisions relatives à l'examen des projets sont un instrument particulièrement important pour le Canada, car ils permettent d'assurer la sécurité des investisseurs, des intervenants et des peuples autochtones et, par conséquent, d'appuyer la capacité du Canada de soutenir

la concurrence à l'échelle mondiale. L'expertise considérable de la REC est également très appréciée dans la réglementation financière du transport de l'énergie dans ce pays.

La REC joue un rôle dans les nouvelles Tables régionales sur l'énergie et les ressources, qui rassemblent les provinces et les territoires, les communautés autochtones, les syndicats et les travailleurs, l'industrie et la société civile, afin de créer des possibilités de croissance économique à faibles émissions de carbone et de création d'emplois durables. Les principaux domaines identifiés à ce jour sont divers et influents, tels que les carburants propres et l'hydrogène, l'électricité et le transport non émetteurs, le captage et l'élimination du carbone et l'énergie renouvelable extracôtière. La participation de la REC à ces tables régionales assurera qu'elle demeure bien placée pour régler le système d'infrastructure énergétique aujourd'hui et dans l'avenir, au moment où le Canada passe à une économie carboneutre.

Évolution du programme d'information sur l'énergie

Le Programme d'information sur l'énergie de la REC s'est élargi au cours des dernières années, et je m'attends à ce qu'il continue de fournir des renseignements objectifs, opportuns et pertinents sur l'énergie, accessibles à tous les Canadiens, qui appuient la prise de décisions éclairées et qui éclairent l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral, y compris le Plan canadien de réduction des émissions. Les domaines d'intérêt commun particuliers sont les suivants :

- modéliser diverses projections de l'offre et de la demande dans le secteur de l'énergie et, à la suite de notre correspondance de 2021, un scénario prévu dans le prochain rapport Avenir énergétique du Canada de la REC, qui sera publié au printemps 2023, qui modèle l'engagement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- nouvelles données et analyses sur le secteur de l'électricité afin d'éclairer l'élaboration des politiques canadiennes en matière d'électricité propre et des règlements proposés;
- d'autres renseignements sur le marché de l'énergie et les répercussions sur le marché des énergies renouvelables, des sources d'énergie non émettrices et des carburants propres, et qui s'appuient sur l'analyse de la REC sur la transition énergétique du Canada;
- partager de l'information sur l'énergie concernant les peuples autochtones dans le cadre de l'engagement de la REC à promouvoir la réconciliation;
- travailler de façon proactive avec les ministères fédéraux, en particulier Environnement et Changement climatique Canada, afin de s'assurer que les résultats de votre travail pour la carboneutralité sont systématiquement incorporés et représentés dans les efforts de modélisation à l'échelle du gouvernement fédéral.

Promouvoir la réconciliation, la diversité et l'inclusion

La REC a fait des progrès importants en vue de faire progresser la réconciliation, et je m'attends à ce qu'il continue de le faire en :

- poursuivant les travaux sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* dans le cadre du mandat de la REC, qui est essentielle à la fois à nos engagements en matière de réconciliation et aux ambitions du Canada en matière de compétitivité;
- reconnaissant que la prévisibilité des processus et des résultats réglementaires repose sur la participation et la consultation précoces des peuples autochtones et sur l'inclusion significative des peuples autochtones dans les processus d'évaluation et de surveillance des projets de la REC, qui sont appuyés par la REC dans son rôle de coordonnateur des consultations de la Couronne;
- contribuant à accroître la participation des peuples autochtones à la surveillance du cycle de vie des installations qu'elle réglemente, en collaborant avec le Comité consultatif autochtone de la REC et les Comités consultatifs et de surveillance autochtones, en faisant progresser le mécanisme de collaboration autochtone pour l'ensemble du réseau NGTL et en fournissant un appui à Ressources naturelles Canada pour l'élaboration du *Règlement sur les arrangements ministériels*;
- établissant des attentes claires et ambitieuses pour l'industrie réglementée dans son approche de la conception, de l'élaboration et des opérations des projets, y compris par la poursuite des travaux sur le *Règlement sur les pipelines terrestres*, la révision de son manuel de dépôt et le partage des pratiques exemplaires avec l'industrie.

Enfin, je m'attends à ce que la REC continue de tirer parti d'une gamme variée de talents et de perspectives dans la réalisation de ce travail. Cela comprend un engagement continu envers une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, de prendre des mesures pour lutter contre le racisme et les obstacles systémiques et de tenir compte des diverses perspectives des Canadiens, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

Collaboration continue

La REC joue un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité énergétique dans l'ensemble du pays et dans le partage de l'information importante sur l'énergie dans l'intérêt public. Dans l'exécution de ce travail, je m'attends à ce que la REC reste en étroite communication avec les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada et, en particulier, avec mon sous-ministre, qui est ma principale source de soutien au niveau de la fonction publique et le principal point de contact pour la REC.

J'attends avec impatience de poursuivre le dialogue, le partenariat et les progrès dans les mois et les années à venir.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La version originale a été signée par

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
(he/him/il)

c.c : John Hannaford
Sous-ministre
Ressources naturelles Canada
John.Hannaford@nrca-rncan.gc.ca

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada
Gitane.DeSilva@cer-rec.gc.ca